

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 février 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Henri PONS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 003-3478/18/BM

■ Attribution d'une subvention à l'Agence Régionale pour l'Environnement pour son appui dans les démarches Développement Durable engagées par la Métropole Aix-Marseille-Provence - Approbation d'une convention

MET 18/6197/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis 35 ans, l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) PACA a pour vocation d'aider et d'accompagner les collectivités territoriales de Provence-Alpes-Côte d'Azur à porter et animer des politiques ambitieuses de Développement Durable.

À cet effet, l'ARPE se pose comme un acteur régional déterminant au service de tous les autres, en proposant des initiatives, des démarches, des méthodologies et une expertise autour des thèmes propres au Développement Durable, tels que : les démarches d'Agenda 21, la commande publique durable, l'aménagement et l'animation des zones d'activité, la gestion raisonnée des espaces verts, la restauration des collectivités, l'urbanisme durable.

Située à l'interface des institutions, l'ARPE a permis l'émergence de réseaux régionaux et de projets innovants en faveur de la transition énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Par ailleurs, elle intervient également dans le cadre d'accompagnements individualisés pour les collectivités.

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée dans une démarche de Développement Durable, dont l'un des éléments forts est le Plan Climat Air Énergie Métropolitain. À ce titre, elle a besoin de compter sur l'appui de l'ARPE pour bénéficier de son expertise, de sa connaissance et de ses réseaux, afin de mettre en œuvre rapidement ses actions.

Pour l'année 2018, le programme de ce partenariat s'inscrit autour des actions suivantes :

Signé le 15 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 15 mars 2018

Accompagnement de la Métropole :

- Participation à la charte de Développement Durable du Territoire du Pays d'Aix et au partage de cette expérience avec les autres territoires ;
- Participation à la mise en place du Plan Climat Air Energie Métropolitain ;

Accompagnement des communes :

- Appui aux communes et animation du réseau Développement Durable des communes.

Organisation de Journées ou visites d'information et de sensibilisation :

- Organisation d'une journée "Nature en ville" :
Cette journée, destinée aux élus et techniciens de la Métropole, a pour objectif de mettre en avant les pratiques exemplaires et innovantes en matière de végétalisation et de gestion des espaces verts et de nature pour une commune attractive et agréable. Cette journée est cofinancée par la Région et l'Agence de l'eau. Date pressentie : Mars 2018.

- Organisation d'un événement destiné aux élus

Cet événement qui peut prendre la forme d'une visite, d'un forum ou d'une animation permet aux élus de se retrouver et d'échanger sur les projets en cours, exemplaires et innovants en matière de développement durable. Date pressentie : Novembre - Décembre 2018.

À cette fin et pour l'ensemble de ces missions, il est proposé d'engager un partenariat entre l'ARPE et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'année 2018, au travers d'une convention jointe à ce rapport. Au titre des actions précisées ci-dessus, la Métropole est sollicitée à hauteur de 20.000 euros.

**Agence Régionale Pour l'Environnement et l'écodéveloppement
BUDGET PREVISIONNEL 2018**

CHARGES		PRODUITS	
Charges personnel mission (90 jours mission)	25.776,60 €	ARPE	19.798,47 €
Frais généraux (électricité, location locaux, téléphone, impression...)	5.734,29 €		
Frais de gestion	6.947,97 €	Métropole Aix-Marseille - Provence - DGA Environnement	20.000,00 €
Réalisation d'une plaquette bilan sur les actions des communes (création graphique/impression)	2.000,00 €	Métropole - Territoire Marseille Provence (pour info -action déchets)	5.000,00 €
Location voiture	2.339,60 €		
Frais organisation d'une journée (location salle ou bus, repas pour 50 personnes...)	2.000,00 €		
	44.798,47 €	TOTAL	44.798,47 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

**Signé le 15 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 15 mars 2018**

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'Agence Régionale Pour l'Environnement est un acteur incontournable de l'environnement régional et qu'elle est en capacité d'apporter à la Métropole, à la fois son expertise en matière de Développement Durable et ses réseaux de communes.
- Que le partenariat avec l'Agence Régionale Pour l'Environnement est profitable à la collectivité au regard des actions que la Métropole engage en matière de transition énergétique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 20.000 euros à l'ARPE PACA au titre de l'année 2018, pour son appui à la Métropole et communes concernés.

Article 2 :

Est approuvée la convention entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Agence Régionale Pour l'Environnement PACA ci-annexée.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole, budget Environnement chapitre 65 Nature 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Stratégie environnementale,
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE

Signé le 15 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 15 mars 2018